

Preuve de résidence au Québec

Catégorie 1 :

Un document officiel provenant d'un ministère ou d'un organisme attestant l'adresse

EX :

- * Revenu Québec
- * Allocation famille du Québec
- * Relevé d'apprentissage
- * Aide financière du Québec
- * Facture d'Hydro Québec
- * Emploi Québec
- * Avis de Cotisation
- * Permis de conduire

* Tous autres documents de même nature

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes>

C

1. Bail ou lettre du propriétaire
2. Un acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire
3. Une affirmation solennelle du propriétaire ou du locataire du lieu d'habitation ayant signé le bail attestant que l'élève ou son parent demeure bien à l'adresse indiquée si aucun autre document n'est disponible

E

Catégorie 2 :

1. Carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ)
2. Taxes scolaires ou municipales
3. Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphone, d'électricité ou de câblodistribution, etc

Dans le doute ou lors de situations particulières, la commission scolaire est en droit d'exiger la combinaison de plusieurs documents en vue d'établir la preuve de résidence au Québec.

